

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 304

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux,
M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 11 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à s'opposer à la réforme à la hussarde de notre modèle de sûreté nucléaire.

Cette réforme, introduite par voie d'amendement par le Gouvernement, ne fait l'objet d'aucune étude d'impact et d'aucune concertation sérieuse avec les parties prenantes, notamment les organisations syndicales.